

# PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## SEANCE DU 11 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 11 mars à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 5 mars 2015, s'est réuni en session ordinaire, salle Roger Pégourié à Les Cabannes, sous la Présidence de Didier SOMEN.

Délégués en exercice : 23    Suppléants : 14  
Délégués présents : 14  
Voix délibératives : 14

**Titulaires présents :** André Cabot, Jean-Claude Clergue, Thierry Maliet, Christian Puech, Didier Somen, Sylvian Cals, Alain Rouquier, Sabine Boudou-Ourliac, Jean-Luc Espitaier, Eric Pujol, Jean-Louis Guianvarch

**Suppléants présents avec voix délibérative :** Patrick Lavagne, Pascal Sorin, Damien Chamayou

**Titulaires excusés :** Rolande Azam, Marie-Ange Mastain, Thierry San Andres, Jean-Luc Cantaloube, Jean-Claude Madaule, Philippe Delabre, Jean-David Roockx, René Cabrol, Gilbert Assié, Pierre Cahuzac

**Autres personnes présentes sans voix délibérative :** Stéphanie Cantaloube, Julien Frat, Christian Bruhat

**Secrétaire de séance :** Eric Pujol

La séance a été ouverte, sous la présidence de Didier Somen, à 18h15.  
Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (11 titulaires présents et 3 suppléants) et constaté que le quorum était atteint (14/23).  
Eric Pujol est nommé secrétaire de séance.

### 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22 janvier 2015

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 22 janvier, qui est approuvé à l'unanimité.

### 2. Appels à projets en cours et nouveaux dispositifs

- **Appel à projet régional « croissance et attractivité des territoires » :** réponse attendue pour le 17 avril - maîtrise d'ouvrage intercommunale, caractère innovant pour l'activité et la croissance – financement Région à 50% (coût plafonné à 1,5 M€ HT). Les projets qui pourraient être pris en compte doivent être à caractère économique (voire touristique). Didier Somen fait part de l'intention de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala de préparer un dossier autour du « Pôle Verrier ».

Sylvian Cals a rappelé l'engagement du territoire dans le Plan Climat Energie depuis 2009 et resitué les deux appels à projet auquel le territoire a répondu avec succès, tout en remerciant chaleureusement Julien Frat, qui en a été le maître d'œuvre.

- **Mission Conseil Energie Partagé :** Julien Frat a présenté le bilan de cette opération et le plan de financement prévisionnel pour sa reconduction sur la période 2015-2017, sur la base de 1€ par habitant pour 20 communes et 17 000 habitants, (voir documents ci-joints).  
André Cabot a souligné la compétence professionnelle et l'engagement personnel des conseillers énergie du Pays (Lucien Pascual au démarrage et maintenant Olivier Mauchamp) dans l'accompagnement des communes pour la réussite de cette mission.

- **ADEME : Mise en place de la Plate-Forme de Rénovation Energétique « REHAB »** (voir ci-joint diaporama de présentation). Il est rappelé que le territoire a été lauréat de cet appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME et a ainsi pu mobiliser plus de 250 000 € pour sa mise place et son fonctionnement sur 3 ans. Dans ce cadre-là, il est prévu dès cette année, le recrutement d'un « ambassadeur de l'efficacité énergétique », dans le cadre d'un contrat d'avenir de 3 ans, afin de sensibiliser et d'informer les particuliers sur les économies d'énergie et la rénovation énergétique. Dans le même temps, il est prévu de mettre en place un outil en ligne pour faciliter les échanges d'information sur les dossiers suivis par les différents acteurs de la rénovation énergétique.
- **Ministère de l'Environnement : « Territoire à Energie Positive et Croissance Verte** (voir diaporama de présentation). Notre territoire est lauréat de cet appel à projet du Ministère, ce qui nous permet de mobiliser une enveloppe complémentaire, comprise entre 0,5 et 2 M€ sur 3 ans, qui doit permettre de renforcer les plans de financement des actions engagées (conseil énergie aux collectivités et plate-forme de rénovation énergétique) mais aussi de mettre en place de nouvelles actions pour construire un territoire à énergie positive.  
Le plan d'actions reste à bâtir dans les domaines suivants : développement des économies dans le patrimoine public, accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés, recherche de solutions innovantes pour une mobilité durable, soutien aux projets d'énergie renouvelable, urbanisme durable, organisation des systèmes alimentaires locaux.  
Le financement du Ministère doit permettre de faire sortir de nouveaux projets.  
A ce titre-là, il est proposé de faire circuler auprès de l'ensemble des collectivités du territoire (communes et communautés de communes), une fiche pour identifier les projets ou idées de projet ainsi que leur état d'avancement.  
Une réunion est prévue début avril, avec les différents financeurs, pour travailler sur un plan de financement, au regard des ambitions et des projets du territoire.

### 3. Fonctionnement interne

- Sylvian Cals, au titre de président du Centre de Gestion, informe l'assemblée de **l'avis du comité technique paritaire sur les créations de poste au niveau du syndicat**, suite au transfert du personnel de l'association de Pays (à savoir 6 postes en CDI de droit public). Le comité paritaire, constitué en 2 collèges, s'est réuni le 11/03/15 : les représentants du personnel se sont abstenus (considérant qu'ils n'avaient pas été saisis avant le transfert du personnel), les représentants des élus se sont déclarés favorables. **L'avis du CTP est donc favorable.**
- Il est ensuite procédé à l'examen de la proposition de **règlement intérieur** avec notamment la mise en place de 7 commissions syndicales (présidées par l'élu délégué et ouvertes aux membres du conseil de développement) et la constitution du conseil de développement territorial, sur la base d'une proposition de personnes par chaque communauté de communes (entre 5 et 10 par communauté de communes) afin d'établir une représentation équilibrée des acteurs locaux (qui devra être validée en comité syndical sur proposition du bureau). Sur proposition d'André Cabot, à l'article 12 « Police de l'assemblée », il est décidé de supprimer « *en cas de crime et de délit... le Procureur de la République en est immédiatement saisi* ». **Le règlement intérieur est ensuite adopté à l'unanimité.**

Un certain nombre de délibérations sont proposées au comité syndical :

- **délégation du Comité Syndical au bureau** pour les demandes de financement, la réponse à des appels à projet et l'établissement de conventions avec des partenaires extérieurs ou des collectivités locales du territoire – **adoptée à l'unanimité**
- **organisation du bureau avec délégations et indemnités** (à hauteur de 50% du plafond autorisé pour les syndicats mixtes de plus de 50 000 habitants): pour le président, les 4 vice-présidents et les 3 membres du bureau ayant reçu délégation – **adoptée à l'unanimité**
- **poursuite de la mission CEP 2015-2017** avec plan de financement – **adoptée à l'unanimité**
- **remboursement des frais de mission des élus**, en dehors du territoire syndical (dans la limite du plafond fixé par décret) – **adoptée à l'unanimité**

- **organismes extérieurs** (adhésions, cotisations et représentants) – **adoptée à l'unanimité**
- **création du poste « ambassadeur de l'efficacité énergétique »**, en contrat d'avenir de 3 ans – **adoptée à l'unanimité**
- **convention avec la CC Carmausin-Ségala** pour la communication de l'OPAH – **adoptée à l'unanimité**

Afin de mettre en place les commissions thématiques ainsi que le Conseil de Développement Territorial, il est demandé aux communautés de communes :

- de demander à leurs délégués syndicaux de s'inscrire dans au moins une commission
- de proposer aux délégués communautaires, qui le souhaitent, de s'inscrire également dans une commission
- d'établir, par communauté de communes, une proposition de 5 à 10 personnes (avec leur accord) pour participer au Conseil de Développement

A la demande du Trésorier, le Comité Syndical est informé des mouvements bancaires sur le compte de l'association depuis le 1er janvier 2015, ainsi que de l'ensemble des subventions et participations restant à recevoir au 11 mars 2015. (voir documents ci-joints).

Didier Somen précise que l'association ne pourra être dissoute qu'en assemblée générale extraordinaire, une fois que les comptes 2014 auront été arrêtés.

En attendant, des virements réguliers seront effectués entre le compte bancaire de l'association et le compte de la trésorerie de Carmaux, pour reverser les subventions reçues sur le compte associatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

**Le Président, Didier SOMEN**

**Le secrétaire de séance, Eric PUJOL**